

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA  
EDMONTON, ALBERTA  
20-24 AOÛT 2006**

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30, le dimanche 20 août 2006, à l'hôtel Sutton Place d'Edmonton, en Alberta, avec Robin Finlayson à titre de président et Claudette Racette, de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux commissaires et aux invités à la conférence annuelle de 2006 de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

**Présentation des membres du Comité exécutif**

Le président présente les membres du Comité exécutif : lui-même; Chris Curran, président sortant; Dean Sinclair, président de la Section pénale; John Towhig, vice-président; Russell Getz, président de la Section civile; Brian Greer, président de la Section de la rédaction législative; et Claudette Racette, directrice administrative de la CHLC.

**Présentation des commissaires**

Le commissaire principal de chaque gouvernement présente les membres de sa propre délégation.

**Présentation des délégués des États-Unis et du Mexique**

Le président annonce avec plaisir l'arrivée prochaine de Howard J. Swibel, président du conseil, et de K. King Burnett, président, International Legal Development Committee, de la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws, ainsi que de Jorge Sanchez Cordero, président du Centre mexicain de droit uniforme.

**Mot de bienvenue du gouvernement hôte**

Au nom de Justice Alberta, Peter Lown souhaite la bienvenue aux délégués à la 88<sup>e</sup> conférence annuelle de la CHLC. Au nom du Comité organisateur, il dit espérer une conférence agréable et fructueuse pour les délégués. Il annonce que le ministre de la Justice et procureur général, l'honorable Ron Stevens, accueillera officiellement les délégués à une réception en soirée. Peter passe en revue le programme social de la semaine et mentionne que le calendrier des événements est dans la trousse d'information. Il souligne aussi les activités qui animeront Edmonton et les environs pendant la semaine.

Peter est heureux de signaler que les délégués constateront peut-être une certaine créativité au cours de la semaine dans les pauses nutrition. Le Comité organisateur a eu l'heur de trouver des commanditaires pour les divers événements et les pauses nutrition. La réception d'ouverture est parrainée par la Law Society of Alberta et la section de l'ABC de l'Alberta. Une aide notable leur est venue, pour les pauses nutrition, de divers cabinets d'avocats albertains qui en ont assumé les frais au moins en partie : Bennett Jones LLP, Burnett Duckworth & Palmer LLP, Duncan and Craig LLP, Fraser Milner Casgrain LLP, Gowling Lafleur Henderson LLP, Macleod Dixon LLP et Miller Thompson LLP. Printer World International Inc. et Toshiba Canada ont fourni gratuitement une bonne partie du matériel du secrétariat. Peter incite les délégués à exprimer leurs remerciements à ces cabinets et entreprises, quand ils en auront l'occasion.

En conclusion, Peter déclare qu'ils brûlent de servir la conférence cette semaine. La CHLC a travaillé très fort à la préparer et il espère que ces efforts porteront fruit et que la semaine sera agréable et fructueuse pour tous.

Le président remercie Peter Lown de son rapport. Il affirme que Peter Lown et Nolan Steed ont fait un travail considérable à préparer la conférence de cette année et il se dit convaincu que les délégués récolteront les fruits de ce dur labeur au fil de la semaine. Il les remercie, lui et le Comité organisateur, au nom de tous les délégués.

### **Rapport du président**

Le président est heureux de présenter le rapport suivant :

« Je suis très heureux d'avoir la chance de présenter mon rapport en qualité de président aux délégués à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada de 2006. Je suis tout à fait convaincu que la Conférence a continué à progresser par notre travail et à faire de nouvelles avancées grâce à certains nouveaux projets et allégeances fort prometteurs.

Quand j'ai accédé à la présidence, je me souciais beaucoup du fait que je m'inscrivais non seulement sur une longue et impressionnante liste d'anciens présidents, mais aussi sur une liste beaucoup plus brève mais tout aussi impressionnante d'anciens présidents de ma propre province, le Manitoba. Je suis très honoré d'avoir pu servir à ce titre.

Mon année à la présidence a été un pur délice, ce que nous devons en grande partie au soutien fantastique de notre directrice administrative, Claudette Racette. Tout au long de l'année, vous savez qu'elle et moi, nous nous entretenions chaque semaine et qu'à quelques occasions, en parlant de quelqu'un en particulier, elle disait : « Oh! Je ne sais pas ce que nous allons faire quand telle ou telle personne va partir ». Je suis généralement d'accord avec elle. Mais je dois vous dire que, pendant ce temps-là, je me disais : « qu'est-ce que la CHLC va devenir quand Claudette va partir? » : elle est le mortier qui lie la CHLC dans ce grand pays qui est le nôtre et elle m'a été d'un précieux soutien. Merci, Claudette.

Je tiens aussi à remercier de son soutien l'équipe de mon exécutif de cette année. Cela me fut particulièrement agréable de savoir, d'abord, que quand j'ai quitté mon poste de sous-procureur général adjoint pour la Cour provinciale du Manitoba, l'exécutif a continué de m'appuyer à demeurer président. Cet appui m'a beaucoup aidé à demander au juge en chef d'approuver mon maintien à la présidence jusqu'en fin de mandat. Mais en raison de ce nouveau poste, je ne pourrais plus assister à la conférence annuelle de la NCCUSL aux États-Unis. Aussi ai-je demandé au vice-président John Twohig d'assumer cette charge. Aucun de vous ne sera étonné d'apprendre que John a acquiescé volontiers à ma demande. Je le remercie donc infiniment de tout le soutien qu'il m'a fourni.

Je voudrais aussi féliciter notre président sortant, Chris Curran, nommé récemment sous-procureur général de Terre-Neuve. Chris termine aussi sa quatrième et dernière année à l'exécutif de la CHLC; il a présidé la Section civile et a été vice-président et président et il est maintenant président sortant. Merci donc infiniment, Chris.

Je tiens aussi à remercier de leur travail les représentants gouvernementaux. Ceux-ci jouent un rôle clé en assurant la liaison entre l'exécutif de la CHLC et les délégués à la CHLC entre les conférences. Claudette et moi avons tous deux noté, par l'échange de courriels entre les représentants gouvernementaux, que des relations de travail plus étroites ont été nouées, ce qui ne saurait que profiter aux gouvernements représentés.

Par la même occasion, je tiens à souligner les relations de travail qui semblent plus étroites entre les Sections pénale et civile. Cela est manifeste d'après le projet conjoint *Utilisation accessoire du dossier de la Couronne dans les instances civiles* et je tiens à remercier à la fois Crystal O'Donnell et David Marrott de tout leur dur labeur.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais aussi remercier ceux qui, en fait, effectuent le travail de fond de la conférence. Les nombreux volontaires qui ont été chefs de projet, chercheurs et, ce qui importe encore plus, membres des groupes de travail, méritent les remerciements les plus sincères.

Une autre tendance très encourageante observée par l'exécutif est le nombre de personnes relativement nouvelles qui participent aux travaux de la CHLC. Nous avons perdu plusieurs délégués plus anciens depuis quelques années pour diverses raisons, mais il est rassurant de savoir que les nouveaux délégués qui entrent dans nos rangs sont tout aussi enthousiastes que leurs prédécesseurs face aux travaux de la CHLC. De plus, il m'apparaît clairement qu'il est facile de voir la valeur des gens que nous attirons à la CHLC par la qualité des documents qui sont présentés à la conférence de cette année. Je suis convaincu que vous conviendrez avec moi qu'ils sont de premier ordre.

Sur le plan des projets nouveaux en cours, notre *Stratégie du droit commercial*, dirigée par Clark Dalton, continue de progresser. Pour ceux d'entre vous qui sont nouveaux à la CHL, le but de cette stratégie est de moderniser et d'harmoniser le droit commercial au Canada afin de créer un cadre global de lois commerciales qui facilitent les affaires au Canada, bénéficiant directement aux Canadiens et à l'ensemble de l'économie. La Stratégie a été adoptée en 1998 à la suite de consultations poussées, puis elle l'a été par

les sous-ministres de la Justice et les ministres de la Justice en 1999. Elle a franchi trois étapes : planification et organisation, élaboration de lois et, troisième étape en cours, l'accent sur la promulgation des lois uniformes qui ont été adoptées. L'an dernier, la *Stratégie du droit commercial* est revenue à la Section civile. Elle poursuit toutefois son travail sous la direction d'un comité de surveillance.

J'aimerais offrir les remerciements de la CHLC à Industrie Canada et à la Commission du droit du Canada pour leur soutien constant à la *Stratégie du droit commercial*. J'aimerais aussi remercier tous les gouvernements qui ont donné un soutien à la fois financier et moral à la CHL à titre d'entités.

Je tiens à dire quelques mots sur la coopération entre les organisations de notre pays, le Canada, et celles des États-Unis et du Mexique. À la conférence de St. John's, l'un des domaines cernés l'an dernier à titre de projet conjoint possible entre nos pays concernait les *Associations non constituées en corporations*. On a invité Arthur Close, l'un de nos distingués anciens présidents, à diriger ce dossier au nom de la CHLC. Après discussion entre les représentants des trois pays, il a été convenu de réaliser ce projet. Il a aussi été convenu de tenir une série de réunions face à face d'un comité conjoint de rédaction. La CHLC est extrêmement reconnaissante à Howard Swibel et à la National Conference of Commissions on Uniform State Law (NCCUSL) d'avoir assumé les frais de voyage des représentants canadiens, permettant ainsi de faire avancer ce dossier. La première réunion du comité conjoint de rédaction a eu lieu en mars à Portland, Oregon, et l'on m'informe qu'une deuxième réunion est prévue pour l'automne. Comme l'affirme Arthur dans son rapport à la CHLC, les défis que suscite ce projet sont formidables, car ils comportent la possibilité de quatre traditions juridiques différentes et de trois langues distinctes. Cependant, tous les participants s'emploient avec ardeur à bien relever ces défis afin d'ouvrir la voie à de futurs efforts conjoints.

En outre, on m'informe que la NCCUSL a tenu deux réunions conjointes, toutes deux très fructueuses, au sujet du *projet de Convention sur la cession*. Encore une fois, nous tenons à remercier Howard Swibel. Les gens du côté civil en sauront davantage lorsque le groupe de travail fera rapport et que le projet de loi uniforme aura été présenté.

Les travaux de la CHL se poursuivent tout au long de l'année. Les présidents de nos deux sections, M. Russell Getz, à la Section civile, et M. Dean Sinclair, à la Section pénale, ont trimé dur pendant toute l'année à préparer cette réunion. Ils ont commencé peu après la fin de la conférence de l'an dernier, à St. John's. Je sais que Dean a eu l'aide de M<sup>me</sup> Stéphanie O'Conner, secrétaire du côté pénal, et que Russell et Dean ont tous deux bénéficié du soutien de leurs comités exécutifs ou consultatifs, composés de représentants de divers gouvernements. Merci à vous tous de votre travail assidu.

Je tiens à remercier de façon spéciale M. Tim Rattenbury qui s'occupe de l'impression des Actes de la CHL depuis quelques années (5). Aussi, un grand merci à Arthur Close et à Marcus Patz d'avoir entretenu notre site Web, qui affiche d'excellents résultats.

En conclusion, permettez-moi simplement d'ajouter qu'il y a tout lieu de célébrer à la CHLC. L'excellent travail passé et présent n'est pas une mince affaire et nous sommes en droit d'être très fiers de nos réalisations. Par ailleurs, avec de si maigres ressources humaines et financières, ce sera pour nous un défi de maintenir et d'améliorer l'excellent travail que la CHLC a pu accomplir au fil des ans. Cependant, comme je le disais tout à l'heure, le leadership chevronné de nos délégués plus anciens et le degré de participation et d'enthousiasme de nos jeunes délégués font que l'avenir de la CHLC semble fort prometteur. »

### **Résolutions d'ordre financier**

#### **Approbation des états financiers vérifiés**

**IL EST PROPOSÉ** par Russell Getz, appuyé par Sabin Ouellet, **QUE** les états vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

#### **Nomination d'un vérificateur**

**IL EST PROPOSÉ** par John Twohig, appuyé par Lynn Romeo, **QUE** la firme Cloutier & Brisebois soit nommée vérificateur de la CHLC pour l'exercice 2006-2007. Proposition adoptée.

#### **Résolution sur les affaires bancaires**

**IL EST PROPOSÉ** par Chris Curran, appuyé par Arthur Close, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 \$ deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et la directrice exécutive se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres du bureau pour toutes les affaires bancaires de la Conférence, **ET QUE**, pour les montants inférieurs à 5 000 \$, destinés à l'achat de certificats de placement garantis et de dépôts à terme et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature de la seule directrice exécutive suffise. Proposition adoptée.

#### **Approbation du budget de 2006-2007**

**IL EST PROPOSÉ** par Dean Sinclair, appuyé par Michel Breton, **QUE** le budget de l'exercice 2006-2007 soit approuvé sous réserve des modifications que l'étude des nouveaux projets pourrait obliger à apporter, en matinée de jeudi, au budget de la Stratégie du droit commercial. Proposition adoptée.

#### **Comité de mise en candidature**

Le président mentionne que, conformément aux règlements, il demande au président sortant, Chris Curran, de constituer un comité de mise en candidature composé des anciens présidents de la CHLC présents à la conférence annuelle, de proposer une personne au poste de vice-président pour la prochaine année et de faire rapport à la Conférence pendant la séance plénière de clôture de jeudi. Chris Curran accepte.

Le président demande ensuite à Chris Curran de faire un bref exposé sur l'étude du poste de membre extraordinaire.

Chris Curran mentionne que le poste de membre extraordinaire a été créé à la conférence de Regina, ceux qui y ont assisté s'en souviendront. Le libellé actuel de la Constitution permet de créer ce poste. Celui-ci accroît la souplesse de l'exécutif qui dispose ainsi de l'expertise voulue pour répondre aux besoins de la CHLC au moment requis. Ce poste de membre extraordinaire demeure utile pour équilibrer les intérêts disséminés à satisfaire. En réalité, il ne sera cependant pas toujours nécessaire de le combler, selon la composition du Comité exécutif et la capacité de celui-ci à répondre aux besoins de la CHLC de temps à autre. Après une longue discussion, l'exécutif se dit d'avis que le poste de membre extraordinaire devrait toujours être inscrit à son ordre du jour annuel et que, selon la Constitution, il a actuellement le pouvoir de combler ce poste au besoin, à sa discrétion, de temps à autre. Il présente ensuite la résolution suivante :

**QUE** la nomination d'un membre extraordinaire soit toujours inscrite à l'ordre du jour annuel de l'exécutif de manière à assurer l'évaluation et l'étude annuelles, au besoin, de la représentation nécessaire de celui-ci pour faire équilibre aux besoins de la CHLC. La résolution est appuyée par Dean Sinclair. Proposition adoptée.

## **Aperçu du programme de la semaine**

### **Section pénale**

Dean Sinclair, président de la Section pénale, rappelle aux délégués que leurs homologues de la Section pénale consacrent généralement la majeure partie de leur temps à étudier et débattre les résolutions proposées par chacun des gouvernements. Celles-ci visent généralement des modifications au droit pénal. La Section pénale examinera environ 28 résolutions sur diverses questions pénales, dont certaines très actuelles. Par exemple, elle étudiera les propositions de modifications aux dispositions sur la détermination de la peine de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, *l'infraction de leurre par Internet selon le Code criminel* et les *affaires de meurtre et invasion de domicile*, entre autres. La grande diversité des sujets étudiés rend toujours le débat intéressant et animé à la Section pénale et Dean s'attend à ce que la réunion de cette année ne fasse pas exception.

Deux choses lui font trouver les réunions informatives et intéressantes. La première, mentionnée plus haut, est que la Section pénale regroupe des délégués de tous les coins du pays qui expriment l'optique régionale sur le volet national du droit pénal. La seconde est que ces délégués comprennent des procureurs, des avocats de la défense, des décideurs et des juges. Les expériences et points de vue variés rendent le débat éclairé.

Dean est très heureux de voir qu'au moins cinq juges participent cette année à divers titres aux réunions de la Section pénale, certains comme délégués et d'autres comme

observateurs. Il se réjouit aussi de voir que l'un d'eux est un habitué de longue date de la conférence annuelle : son honneur le juge Michael Allen.

La Section pénale amorcera ses travaux par un rapport du délégué principal de Justice Canada, soulignant les initiatives entreprises dans la dernière année en matière de droit pénal. Elle étudiera aussi un rapport d'un groupe de travail sur la *strangulation*. De plus, elle examinera un document de consultation préparé par Justice Canada sur la *possibilité de rendre hybrides des infractions au Code criminel*. Elle espère tenir une séance conjointe avec la Section civile pour étudier un document sur *l'utilisation accessoire du dossier de la Couronne*. Dean anticipe avec plaisir les réunions de la semaine.

### Section civile

Russell Getz, président de la Section civile, remercie ceux qui ont rendu possibles les travaux de la Section cette année : représentants gouvernementaux, membres du Comité directeur de la Section civile, membres du Comité de surveillance du droit commercial présidé par Peter Lown, Claudette Racette, directrice administrative de la CHLC, Nolan Steed et les membres du Comité organisateur qui ont tant fait pour que ce travail soit efficace et agréable cette année. Il veut aussi remercier John Twohig de son soutien, et en particulier Clark Dalton, coordonnateur national de la *Stratégie du droit commercial*, de son appui constant. Le soutien de toutes ces personnes et leur sympathie ont rendu fort agréable son travail de président.

Au cours de la semaine qui vient, la Section sera invitée à étudier la nouvelle *Loi uniforme sur la cession de créances dans le commerce international*, des modifications à la *Loi uniforme sur les recours collectifs* et la *Loi uniforme sur les jugements et décrets canadiens*. Il y aura aussi divers documents de travail dont il faudra tenir compte, portant sur des sujets tels la *Loi uniforme sur les secrets commerciaux*, les *fiducies de revenu*, la question des *Régimes d'enregistrement des titres de véhicules automobiles au Canada*, celles touchant la *fraude hypothécaire et la libération*, les *droits relatifs aux sociétés*, la *Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by*, les *Premières Nations et les droits commerciaux* et une proposition de projet concernant les *transferts frauduleux et traitements préférentiels*.

La Section recevra aussi des rapports d'étape sur l'*arbitrage familial et religieux* les, *délais de prescription et autres problèmes liés aux lois sur les assurances* et les *associations non constituées en corporations*. Elle recevra en outre un rapport annuel de Justice Canada sur les activités liées au *droit international privé*. Cette année, Russell se félicite aussi de l'exposé que fera Brian Greer, président de la Section de la rédaction législative, sur les travaux de ce groupe. Il y aura séance conjointe avec la Section pénale pour discuter du rapport sur *l'utilisation accessoire du dossier de la Couronne* et recevoir un rapport d'étape sur une demande éventuelle à la CHLC, afin qu'elle élabore un projet de loi type sur l'*indemnisation des victimes d'erreurs judiciaires*. Les représentants des Conférences américaine et mexicaine parleront des travaux de leurs organisations respectives. L'intensification constante de la coopération et de la collaboration internationales mérite une mention particulière que le président a faite dans son rapport à

titre de président. Cela comprend le travail d'étude de conventions internationales telles les deux mentionnées plus tôt : *Convention de l'ONU sur la cession de créances et Convention de l'ONU sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by*. La nouveauté la plus passionnante est peut-être le projet sur les *associations non constituées en corporations*, que dirige en notre nom Arthur Close. Jeudi, la Section conclura par une discussion sur les nouveaux projets éventuels.

### **Rapport du Comité des publications**

Le président du Comité des publications, Chris Curran, mentionne qu'il distribuera des copies de son rapport mardi pour que les délégués puissent l'examiner et qu'une résolution leur soit soumise pendant la séance plénière de clôture de jeudi. Il livre ensuite les grandes lignes de son rapport.

À la conférence annuelle de 2005, le Comité des publications s'est engagé à mener une étude approfondie des publications de la CHLC, des *Actes* de la conférence annuelle, de la *codification des lois uniformes* ainsi que du *site Web de la CHLC* afin d'examiner les points qui font problème et de déterminer les améliorations qui s'imposent pour assurer les meilleurs mécanismes de distribution possible, et cela, à un prix optimal. Le Comité a examiné nos trois mécanismes actuels : les Actes des conférences annuelles, la Codification des lois uniformes et le site Web de la CHLC.

Pour ce qui est des *Actes des conférences annuelles*, le Comité a examiné les questions suivantes : qu'est-ce qui doit faire partie des Actes ou aller sur le site Web? Les Actes sont un recueil cumulatif de décisions, de procès-verbaux et d'information de base. Ils devraient englober les lois uniformes et le rapport même sur lequel chacune repose. Tout autre document, y compris l'information de base, devrait figurer sur le site Web.

Le Comité a en outre examiné : la nécessité d'assurer la cohérence du contenu des documents du site Web et des Actes et la question de savoir comment réduire le double travail entre les Actes et les mises à jour de la Codification des lois uniformes.

Par souci d'économie, le Comité a étudié la possibilité d'employer un papier format lettre et de poids différent et de recourir à des processus de reliure et d'impression différents. Il tient à remercier l'Imprimeur de la Reine pour la Saskatchewan, qui a envoyé aux membres du Comité des copies d'un éventail complet de types d'impression différents afin de les amener à évaluer comment cela répondrait à nos besoins. Au début, on croyait qu'en passant à un papier de format et de poids différents, etc., les coûts pourraient être réduits de façon considérable. Cependant, une analyse détaillée des coûts a révélé qu'il n'en serait rien, en fait. Aussi, le Comité et l'exécutif ont-ils décidé de conserver aux Actes leur présentation actuelle.

Le Comité a aussi examiné la possibilité d'impartir la publication des Actes. Arthur Close était en grande partie chargé de ce travail. Un appel de déclarations d'intérêt a été fait auprès d'un certain nombre d'éditeurs. Nous n'en avons reçu qu'une seule d'une



entreprise qui, en définitive, semblait exiger des droits de distribution électronique, fort probablement exclusifs, à la fois pour les Actes et la codification. Pour cette raison, le Comité a interrompu ses discussions avec elle. Enfin, il a examiné s'il y avait lieu de continuer de produire une copie papier des Actes, puisque tout est sur le site Web maintenant. La conclusion a été un « Oui » retentissant, car les Actes sont un bon outil de marketing pour la CHLC et un témoin de notre bon travail.

Quant à la *Codification des lois uniformes*, le président dit que la dernière mise à jour remonte à 2001. Le Comité a examiné les questions suivantes au sujet de la codification. En premier lieu, l'arriéré de lois uniformes : certains ont admis que, si l'on devait les publier maintenant, il y aurait quelque 800 pages de textes de plus à codifier. Ensuite, le traitement à réserver aux modifications aux lois uniformes? Il a été convenu que les modifications devraient être intégrées aux lois.

La principale question que le Comité s'est posée au sujet de la codification était de savoir si elle devrait figurer sur le site Web et, le cas échéant, si nous devrions continuer de produire une copie papier? À la première question (devrait-elle figurer sur le site Web?) la réponse a été Oui. À cet égard, les travaux de la Saskatchewan nous ont aidés. Elle a gentiment offert de nous fournir copie de la codification et des mises à jour annuelles qu'elle avait numérisées pour ses propres besoins et Tim Rattenbury fournira cette copie de 2001 et 2005.

Puis on s'est demandé si une copie papier est nécessaire puisque la codification est sur le site Web? Le Comité est d'avis que non et que nous devrions consacrer nos énergies à veiller à ce que le travail soit fait rapidement sur notre site Web. Cependant, nous sommes conscients que la décision de conserver ou non une copie papier devrait être soumise à l'ensemble de la Conférence. Je vous distribuerai mardi un exposé de nos idées sur ce dossier. Celui-ci fera l'objet d'une discussion finale à la séance plénière de clôture, jeudi. À ce moment-là, une résolution sera soumise à votre étude et à votre décision.

Enfin, au sujet du site Web de la CHLC, aucun de nous n'a été étonné d'apprendre que ce site est très utilisé, non seulement par les membres de la Conférence et les gouvernements de tout le Canada, mais dans le monde entier. Ce site est une histoire de grande réussite. Cependant, il y a toujours matière à amélioration. La directrice administrative a demandé à un vaste éventail d'utilisateurs les améliorations qu'ils aimeraient voir apporter pour que le site Web soit plus convivial, plus complet et plus actuel. Diverses suggestions ont été reçues, dont plusieurs ont déjà été réalisées. D'autres sont en voie de l'être.

En raison du volume des documents qui sont versés au site Web chaque année et de la nécessité constante de suivre et de mettre à jour les documents qu'on y trouve déjà, il est établi que nous aurons besoin d'un réviseur pour effectuer ces travaux, outre ceux que Marcus Patz exécute. Il est heureux de dire que Clark Dalton a accepté d'assumer la tâche de réviseur, en consultation avec ceux qui jouent un grand rôle dans la préparation de nos actes. Il a mentionné Tim Rattenbury, entre autres, à qui s'adresse un puissant vote de remerciement pour le travail qu'il a fait depuis bien des années à cet égard.

Il profite ensuite de l'occasion pour remercier les membres du Comité des publications du temps et de l'expertise qu'ils ont fournis au fil de ce travail : Tim Rattenbury, Peter Lown, Susan Amrud, Claudette Racette, Clark Dalton et Arthur Close qui a demandé des déclarations d'intérêt aux éditeurs. Il remercie aussi Lesia Edwards et Marilyn Lustig-McEwen, de l'Imprimeur de la Reine pour la Saskatchewan, de leur précieux apport, et Marcus Patz d'avoir réalisé certaines améliorations si rapidement et participé à diverses conférences téléphoniques afin de discuter de questions relatives au site Web de la CHLC. Le Comité a fait un travail titanesque pendant l'année et le président est d'avis que ceux qui ont visité le site récemment en ont vu les fruits.

## **Questions diverses**

### **Rapport du gouvernement hôte de la conférence annuelle de 2008**

Le président confirme que, l'an prochain, la conférence annuelle se tiendra à l'île du Prince-Édouard du 9 au 13 septembre. Un rapport du gouvernement hôte sera présenté à la séance plénière de clôture.

Comme le porte-parole de la conférence annuelle de 2008 ne pourra assister à la séance plénière de clôture, le président demande à Sabin Ouellet de présenter un bref rapport sur la conférence de 2008.

Sabin Ouellet remercie le président. Il affirme que le procureur général et ministre de la Justice du Québec se dit heureux d'inviter les délégués dans la magnifique ville de Québec, la deuxième semaine d'août 2008 pour la conférence annuelle de la CHLC. Pour ceux qui s'en souviennent, la dernière conférence tenue au Québec remonte à 1995. À ce moment-là, le festival médiéval battait son plein. Les délégués ont vraiment apprécié le temps passé en dehors de la conférence annuelle. À son avis, ils ont de bons souvenirs de leur séjour. Pour ceux qui n'étaient alors pas là et qui voudraient venir à Québec, non seulement cette ville fait-elle partie du patrimoine mondial de l'UNESCO, mais 2008 marquera le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec. Toute l'année sera ponctuée d'activités remarquables. À son avis, si les délégués veulent se joindre à eux pour le 400<sup>e</sup> anniversaire, ce sera possible pendant la deuxième semaine d'août 2008.

## **Levée de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.